

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	23 Octobre 2017	Séance du : 7 Novembre 2017
	<u>Votes : 39</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le sept novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Philippe VENTE (Lacoste) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) ; M. Gérard VALENTINI (Valmascle) ; M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) ; Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Georges GASC (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Christian BILHAC (Péret).

### **Objet : Acceptation de la délégation du droit de priorité pour l'acquisition de parcelles situées 2 rue des Chasselas à Clermont l'Hérault et exercice du droit de priorité**

Monsieur RUIZ rappelle aux membres du conseil communautaire que comme cela a été développé lors du conseil communautaire en date du 20 septembre 2017 la Communauté de communes du Clermontais porte un projet de requalification de l'entrée de la ZAE des Tanes Basses à Clermont l'Hérault.

Les terrains d'assiette de ce projet sont des terrains nus constitués par les parcelles BT 215, BT 218, BT 219, BT 220 et BT 222 pour une surface de 13 667 m<sup>2</sup>.

Par délibération du 20 septembre 2017 le conseil communautaire a autorisé le Président à acquérir ces parcelles.

Ces parcelles appartiennent à l'Etat et la Commune de Clermont l'Hérault dispose d'un droit de priorité pour l'acquisition de ces parcelles.

Par délibération en date du 28 septembre 2017 la Commune de Clermont l'Hérault a délégué ce droit de priorité à la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur RUIZ propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser le Président à accepter la délégation du droit de priorité pour l'acquisition des parcelles BT 215, BT 218, BT 219, BT 220 et BT 222 pour une surface de 13 667 m<sup>2</sup> au prix de 20 500 € et de l'autoriser à exercer ce droit de priorité.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à accepter la délégation du droit de priorité pour l'acquisition des parcelles BT 215, BT 218, BT 219, BT 220 et BT 222 pour une surface de 13 667 m<sup>2</sup> au prix de 20 500 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à exercer ce droit de priorité

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top edge and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171114-2017-11-07-10-DE  
Date de télétransmission : 14/11/2017  
Date de réception préfecture : 14/11/2017